

# CAT IMMOBILIER - DEPUIS 1969 -

NOUVEAUX HONORAIRES A PARTIR DU 1 AVRIL 2017

**HONORAIRES DE  
L'AGENCE**

**VENTES**  
(T.V.A INCLUSE)

**RÉMUNÉRATION**  
(% appliqué sur le montant de la  
transaction)

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	TERRAIN A BATIR
0€ à 50 000€	10% (avec un minimum de 3000€)	10% (avec un minimum de 3000€)
50 001€ à 80 000€	10%	10%
80 001€ à 100 000€	8.5%	8.5%
100 001€ à 140 000€	7%	7%
140 001€ à 160 000€	6.5%	6.5%
160 001€ à 200 000€	6%	6%
200 001€ et au-delà	5%	5%

## HONORAIRE DE LOCATION

Location (entremise et négociation) Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	6 € / m <sup>2</sup> Pour chacune des parties (Bailleur et Locataire)
Etat des lieux	3 € / m <sup>2</sup> Pour chacune des parties (Bailleur et Locataire)

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse  
différente entre les parties (indiquées au mandant),  
la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.  
Charge de la Rémunération : **LE VENDEUR**